



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DÉCISION

La ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu le livre I^{er} du code rural et de la pêche maritime et notamment son article R. 141-9 ;

Vu le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux services déconcentrés du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2017 portant agrément de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Centre-Val-de-Loire ;

Décide

Article 1er. – Monsieur **Yves DEMOUY**, directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Centre-val-de-Loire, est nommé commissaire du Gouvernement adjoint auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Centre-Val-de-Loire.

Article 2. – Monsieur **Yves DEMOUY** exerce sa mission auprès de cette société conformément aux dispositions des articles R. 141-2, R. 141-9 et suivants du livre I^{er} du code rural et de la pêche maritime et aux instructions qui lui sont données.

Article 3. – **Le directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises** est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire.

La ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire
et de la souveraineté alimentaire

Pour la ministre et par délégation,

P / Le directeur général de la performance
économique et environnementale des entreprises